



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

**Modification : Transfert Siège
social d'une Société
A L'INTERIEUR DU MEME DEPARTEMENT
ET MEME REGISTRE DU COMMERCE**

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site
www.artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)

Joindre au dossier les pièces justificatives :

- un exemplaire du procès-verbal d'assemblée de la décision de transfert
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le gérant
- annonce légale ou attestation de parution (copie du journal d'annonces légales si Société en Nom Collectif)
- titre de jouissance du nouveau Siège
- pouvoir s'il y a lieu

Procéder au règlement des frais et redevances :

- à l'ordre du Greffe : émoluments Registre du Commerce et des Sociétés : 198.64 €
(si EURL : 82.94 €)
- règlement d'un montant de 83.50 € pour frais CFE/RM